



**2012-71**

**MODIFICATIONS RÔLE DE PERCEPTION.**

Il est proposé par M. Réal Isabel, appuyé par M. Clément Marceau et résolu unanimement que le rôle de perception soit modifié comme suit :

- Guillemette Raymond (4229-61-5389)  
Crédit ½ ordures 2011 : (118,00\$) moins de 6 mois.
- Hébert Diane, Champion Martin (4832-06-5888)  
Crédit fosses septiques 2012 : (209,55\$)  
(C'est un puisard).
- Bouchard Succession Germain (4529-16-9867-04)  
Crédit ordures 2011 : (236,00\$)  
Non habité en 2011.
- Verreault Daniel (4831-10-9955)  
Crédit ½ ordures 2012 : (134,00\$) Résidence secondaire, 6 mois et -.
- Les Appartements D. Tardif (4229-60-0271)  
Crédit ½ ordures commerciales 2011 : (236,00\$)  
Commerce fermé fin mars 2011.

Les demandes suivantes ont été refusées :

- Collin Jacques, Bouchard Chantal (4228-69-3764)
- Tremblay Étienne (4429-48-6098)
- Leblanc Denis (3927-99-6676)
- Barriault Régis, Lauzière Christine (4529-12-4952)
- Hardy Yves, Fontaine Julie (3927-02-7585)

**2012-72**

**C.L.D. DE LA M.R.C. DE MATANE – L'ÉVÈNEMENT RURALEMENT VÔTRE – SAMEDI  
LE 21 AVRIL 2012.**

Il est proposé par Mme Suzie Gagné, appuyé par M. Clément Marceau et résolu unanimement que la municipalité défraie les dépenses d'inscription de \$ 25,00 ainsi que les frais de déplacement de M. Steve Ouimet pour l'Évènement Ruralement Vôtre organisé par le C.L.D. de la M.R.C. de Matane et qui aura lieu le 21 avril 2012 à Matane.

**2012-73**

**DEMANDE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2011-05008 DE MME DOMINIQUE ST-JEAN ET M. LUC PAQUET.**

Attendu que le C.C.U. recommande au conseil municipal d'accepter la dérogation mineure numéro 2011-05008 de Mme Dominique St-Jean et M. Luc Paquet afin d'autoriser qu'un bâtiment projeté, qui servirait à l'élevage d'au plus 200 renards femelles, soit situé en deça de la distance minimale fixée versus le périmètre urbain situé au nord aussi. La distance exigée est pour les odeurs produites provenant du bâtiment d'élevage. La demande vise donc que le bâtiment concerné soit situé entre 65 et 71 mètres du périmètre urbain, au lieu

de 132.13 mètres.

Attendu que le C.C.U. recommande au conseil municipal qu'une zone de protection d'arbres soit protégée afin de minimiser les odeurs.

En conséquence, il est proposé par M. Réal Isabel, appuyé par M. Clément Marceau et résolu unanimement :

Que le conseil municipal accepte la dérogation mineure numéro 2011-05008 de Mme Dominique St-Jean et M. Luc Paquet afin d'autoriser qu'un bâtiment projeté, qui servirait à l'élevage d'au plus 200 renards femelles, soit situé en deça de la distance minimale fixée versus le périmètre urbain situé au nord aussi. La distance exigée est pour les odeurs produites provenant du bâtiment d'élevage. La demande vise donc que le bâtiment concerné soit situé entre 65 et 71 mètres du périmètre urbain, au lieu de 132.13 mètres.

Que le conseil municipal demande qu'une zone de protection d'arbres soit protégée afin de minimiser les odeurs.

**2012-74                      EMPLOI-QUÉBEC – SUBVENTION SALARIALE-ENGAGEMENT DE MME NADIA BOUCHARD.**

Il est proposé par Mme Francine Verreault, appuyé par M. Réal Isabel et résolu unanimement :

Que la municipalité de Les Méchins engage Mme Nadia Bouchard pour une période de 24 semaines, du 2 avril 2012 au 19 septembre 2012. Le tout au taux de \$ 12,00/heure pour 40heures semaine. Le tout en rapport avec Emploi-Québec – Subvention salariale.

Monsieur Gaston Bouchard conseiller s'abstient de voter car il ne veut pas être en conflit d'intérêt étant donné qu'il est parent avec Mme Bouchard.

**2012-75                      U.R.L.S. DU BAS-SAINT-LAURENT – PROJET AMÉLIORER L'OFFRE EN LOISIR AUX AÎNÉES.**

Il est proposé par M. Gaston Bouchard, appuyé par Mme Suzie Gagné et résolu unanimement :

Que la municipalité de Les Méchins mandate M. Clément Marceau pour représenter la municipalité sur la table d'harmonisation pour le projet « Améliorer l'offre en loisir aux aînées ».

**2012-76                      OUVERTURE DU D.E.T. ET RAMASSAGE DES GROS DÉCHETS.**

Il est proposé par Mme Suzie Gagné, appuyé par M. Réal Isabel et résolu unanimement :

Que le dépôt en tranchée sera ouvert aux dates suivantes pour l'année 2012:

MAI : 18,19,25 et 26.

JUIN : 8,9,22 et 23.

JUILLET : 6,7,20 et 21.

AOÛT : 3,4,17,18 et 31.

SEPTEMBRE : 1<sup>er</sup>,14,15,28 et 29

OCTOBRE : 12,13,26 et 27.

NOVEMBRE : 2 et 3.

Les vendredis, aucun frais n'est chargé mais le samedi les frais suivants s'appliquent :



**2012-81**

**COMMISSION SCOLAIRE DES MONTS-ET-MARÉES – MAINTIEN DU PRÉSCOLAIRE ET SECONDAIRE À L'ÉCOLE LE MARINIER.**

Considérant que la Commission Scolaire des Monts-et-Marées tiendra une assemblée publique de consultation le 11 avril 2012 sur la modification de l'acte d'établissement à l'ordre d'enseignement au préscolaire et au secondaire;

Considérant que la Commission Scolaire des Monts-et-Marées mentionne la possibilité de cessation des services d'enseignement au préscolaire et au secondaire;

Considérant que la municipalité de Les Méchins travaille depuis près d'un an à l'élaboration d'une politique familiale;

Considérant que cette politique devrait être annoncée officiellement ce printemps;

Considérant que la municipalité de Les Méchins s'est engagée dans l'amélioration de la qualité de vie de ses citoyens par l'embauche d'une ressource en loisir;

Considérant que les loisirs deviennent souvent le catalyseur qui favorise la création de communautés fortes et autonomes et qu'ils permettent d'améliorer l'esprit, la fierté et le moral de la collectivité.

Considérant que les loisirs et les activités parascolaires offrent des occasions d'apprentissages exceptionnelles et nous offrent la possibilité d'atteindre notre plein potentiel holistique (physique, social, créatif, intellectuel et spirituel);

Considérant que la municipalité de Les Méchins fait partie des municipalités les plus dévitalisées du Québec;

Considérant que toutes les instances décisionnelles doivent s'unir pour permettre aux jeunes familles de s'implanter dans notre merveilleux coin de pays;

Considérant que pour attirer de jeunes familles, c'est très important que la Commission Scolaire des Monts-et-Marées offre en premier lieu le service du préscolaire à Les Méchins;

Considérant que les jeunes au niveau secondaire doivent avoir une appartenance à notre municipalité en retardant le plus possible le transport à l'extérieur pour avoir les services d'éducation;

Considérant que le nombre requis n'est pas atteint selon la politique de cessation de la Commission Scolaire pour les services d'éducation préscolaire et secondaire;

Considérant que le nombre d'étudiants varie de 1 ou 2 à chaque année pour être toujours assez près de la norme établie;

Considérant que la Commission Scolaire des Monts-et-Marées doit absolument tout faire en sorte afin que notre établissement scolaire « École le Marinier » reste disponible pour le préscolaire, le primaire et le secondaire;

En conséquence, il est proposé par M. Gaston Bouchard, appuyé par Mme Suzie Gagné et résolu unanimement :

Que la municipalité de Les Méchins demande à la Commission Scolaire des Monts-et-Marées le maintien du préscolaire et du secondaire à Les Méchins.

**2012-82**

**SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL.**

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par Mme Francine Verreault et résolu unanimement :

Que la municipalité passe gratuitement la salle du conseil municipal au comité provisoire pour la relance de l'épicerie. Le comité pourra se servir de la salle lorsqu'elle est disponible.

**2012-83**

**AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE.**

Il est 19h36, et il est proposé par M. Gaston Bouchard, appuyé par Mme Suzie Gagné et résolu unanimement que l'assemblée soit ajournée au 23 avril 2012 à 19h00.

---

Steve Ouimet, maire suppléant

---

Lyne Fortin g.m.a. Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière